

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5608**

commune (s) : Vernaison

objet : Echange, avec la Commune, de parcelles de terrain situées lieu-dit le Bourg

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5608**

commune (s) : Vernaison

objet : **Echange, avec la Commune, de parcelles de terrain situées lieu-dit le Bourg**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Centre à Vernaison, la Communauté urbaine a acquis plusieurs immeubles appartenant à la Commune.

Pour clore cette opération, il y a lieu de procéder à un échange de parcelles de terrain avec ladite Commune, pour mettre en adéquation les limites des propriétés communales et communautaires avec le projet d'aménagement.

La commune de Vernaison céderait ainsi une parcelle de terrain de 43 mètres carrés environ, la Communauté urbaine cédant, pour sa part, une parcelle de 7 mètres carrés environ.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cet échange serait réalisé moyennant le versement, par la Communauté urbaine, d'une soulte de 9 455 €, étant précisé que les valeurs des biens échangés correspondent aux prix d'acquisition supportés par les collectivités au *pro rata* des surfaces respectives ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'échange, avec la Commune, de parcelles de terrain situées lieu-dit le Bourg à Vernaison.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte à intervenir.

3° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 10 155 €, en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1208 et en recettes : compte 775 300 - fonction 824 - opération 1208,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 700 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - opération 1271 et en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 1271,

- pour la soulte, 9 455 € en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1208,

- moins-value : différence sur réalisation : 499,66 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

Les montants en dépenses comme en recettes seront à inscrire au budget 2008,

- pour les frais d'actes notariés, à hauteur de 1 100 € : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1208. La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1208 le 10 janvier 2007 pour 13 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,